

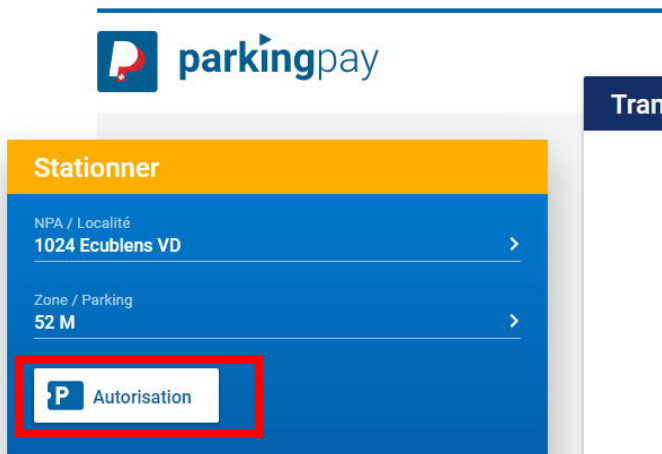
Service des habitants

Procédure pour la commande d'une autorisation de stationnement (macaron)

1. Installer l'application Parkingpay sur votre smartphone ou connectez-vous sur le site internet : www.parkingpay.ch
2. Créer votre compte et remplir les informations d'immatriculation de votre véhicule ainsi que les préférences pour le paiement (sous : compte > mode de paiement)

Si vous avez déjà créé un compte, il suffit de vous connecter.

3. Choisir dans la liste « 1024 Ecublens »
4. Cliquer sur « Autorisation »



5. Choisir le type d'autorisation : Habitants T / M / F ou Entreprises T / M / F
6. Choisir le(s) véhicule(s)
7. Faire une demande d'approbation en insérant votre n° de téléphone et e-mail
8. Vous recevrez un e-mail de réception de votre demande sur lequel il vous sera demandé de nous transmettre votre permis de circulation (carte grise).

Votre demande sera traitée et vérifiée, par le service des habitants.

9. Attendre la réponse à la demande d'approbation de la commune :
 - a. Si la demande est refusée, vous recevrez un email avec le motif du refus
 - b. Si la demande est acceptée, vous recevrez un email afin de procéder à l'achat de l'autorisation de stationnement (macaron) en ligne.

10. Retourner dans votre compte Parkingpay et sélectionner l'autorisation pour laquelle vous avez reçu l'approbation afin de procéder à l'achat.
11. Sélectionner une date de début de validité et procéder au paiement.

Attention : nous vous conseillons de cocher la case pour obtenir un rappel automatique 14 jours avant l'échéance de votre autorisation de stationnement

Si vous n'avez pas de moyen de paiement en ligne, vous pouvez également vous présenter à nos guichets pour acheter l'autorisation de stationnement.

12. Votre demande est ainsi validée et vous recevrez la confirmation ci-dessous par email.

Vous n'avez plus de macaron physique à placer de manière lisible derrière le pare-brise – le contrôle sera effectué via vos plaques d'immatriculation par les agents de police. **Cela ne vous libère pas de l'obligation de mettre le disque de stationnement à l'heure d'arrivée.**

Avec nos remerciements

Pour toutes questions ou informations complémentaires :

Commune d'Ecublens
Service des habitants
Place du Motty 4
1024 Ecublens VD

Tél 021 695 33 70

E-mail : controle.habitants@ecublens.ch

Site web : www.ecublens/stationnement